



*Normes internationales
de l'action contre les mines*



NILAM

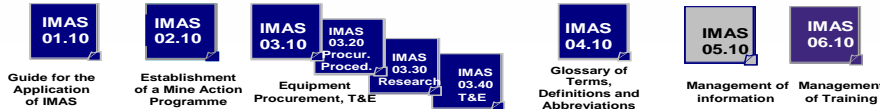
**Présentation des NILAM et des>NNLAM aux
délégués et aux programmes d'action contre
les mines francophones**



> Objectifs

1. Expliquer quels sont les nouveaux éléments des NILAM
2. Présenter ce qui est disponible en français
3. Faire le point sur les NILAM relatives à la remise à disposition des terres
4. Communiquer des informations sur les autres améliorations apportées aux NILAM
5. Renseigner sur la manière dont elles peuvent s'appliquer à votre programme
6. Réaliser un exercice de groupe sur l'élaboration des NNLAM
7. Partager les expériences du Sénégal et de la GB
8. Exposer comment les NNLAM sont révisées/élaborées

Series 01- 06: General mine action standards and guidelines



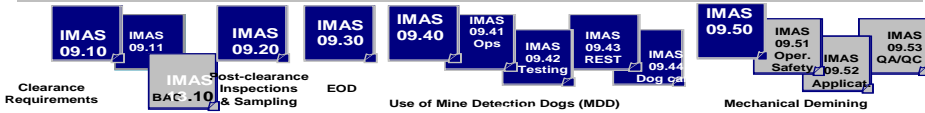
Series 07: Management, accreditation and monitoring



Series 08: Land release and survey



Series 09: Mine and ERW clearance



Series 10: Mine action safety and occupational health



Series 11: Stockpile destruction



Series 12: Mine Risk Education



Series 13: Support to Victims



Series 14: Evaluation of mine action programmes



> Cadre des NILAM

Les NILAM fournissent des informations utiles pour une action contre les mines (AM) sûre et efficace

- 01 Guide d'application des NILAM
- 02 Mise en place d'un programme d'AM
- 03 Approvisionnement en équipement
- 04 Termes et définitions
- 05 Gestion de l'information
- 06 Formation
- 07 Gestion de la qualité
- 08 Enquêtes et remise à disposition des terres
- 09 Dépollution des mines/REG
- 10 Sécurité et santé
- 11 Destruction des stocks
- 12 Education au risque des mines
- 13 Assistance aux victimes
- 14 Evaluation



> Note technique pour l'action contre les mines

Les notes techniques sont des notes consultatives destinées à compléter les NILAM

1. NT 01.10 01 2002 Guide des notes techniques
2. NT 07.30 01 2001 Accréditation
3. NT 08.20 01 2001 Description technique de la PMN 3
4. NT 09.10 01 2001 Avertissement concernant la détection des PROM 1 par les détecteurs de métaux
5. NT 09.30 01 2001 Dépollution des véhicules blindés de combat
6. NT 09.30 02 2001 Elimination des dangers dus à l'uranium appauvri
7. NT 09.30 03 2001 Systèmes alimentés au propergol liquide
8. NT 09.30 04 2001 Systèmes d'explosifs combustible-air
9. NT 09.30 05 2001 Description technique de la mine AP YM-1B
10. NT 09.30 06 2008 Dépollution des armes à sous-munitions
11. NT 09.50 01 2002 Dépollution mécanique/Engins commerciaux
12. NT 10.01.01 2007 Gestion des restes humains
13. NT 10.10 02 2004 Sécurité générale
14. NT 10.20 01 2001 Estimation des zones à risque d'explosion
15. NT 10.20-02 2009 Evaluation des risques sur le terrain



> Protocoles de T&E

- > **CWA 14747 – Partie 1:2003 | Test et évaluation | Détecteurs de métaux**
- > **CWA 14747 Partie 2:2008 | Test et évaluation | Détecteurs de métaux-
Caractérisation des sols et performance des géoradars**
- > **CWA 15044:2004 | Test et évaluation | Engins de déminage**
- > **CWA 15464:2005 | Normes de compétences en NEDEX**
- > **CWA 15756:2007 | Test et évaluation | Equipment individuel de protection**
- > **CWA 15832:2008 | Interventions complémentaires aux engins de déminage**
- > **CWA 15833:2008 | Gestion de la qualité (AQ et CQ) pour le déminage mécanique**

Note: Les droits d'exploitation des documents précités vont être octroyés à l'UNMAS et au CIDHG; ces documents seront à l'avenir révisés et actualisés dans le cadre des NILAM.



> En français

- > **Une nouvelle page consacrée aux NILAM:**
www.mineactionstandards.org/tr-french.htm
- > **39 NILAM sur un total de 41**
- > **3 NTAM sur un total de 15**
- > **Représentation francophone au Comité de révision**
- > **NNLAM du Sénégal**



> Composition du Comité de révision

1. **Président:** UNMAS.
2. **Secrétaire:** CIDHG
3. **ONU:** UNOPS - UNICEF - PNUD
4. **Donateurs:** Royaume-Uni - Danemark – Etats-Unis - Italie
5. **Sociétés commerciales:** G4S - RONCO
6. **Programmes nationaux:** Afghanistan- Cambodge – Croatie et Jordanie.
7. **ONG nationales:** STOPMINE (B&H) - CMAC (Cambodge)
8. **ONG internationales:** NPA – HALO- HI(F), MAG
9. **Ecole de déminage humanitaire** ESAG (Angers)
10. **Non affiliés:** Deux experts internationaux
11. **Militaires:** Belgique
12. **Spécialistes:** Selon les besoins
13. **Observateurs:** CICR et Chine.

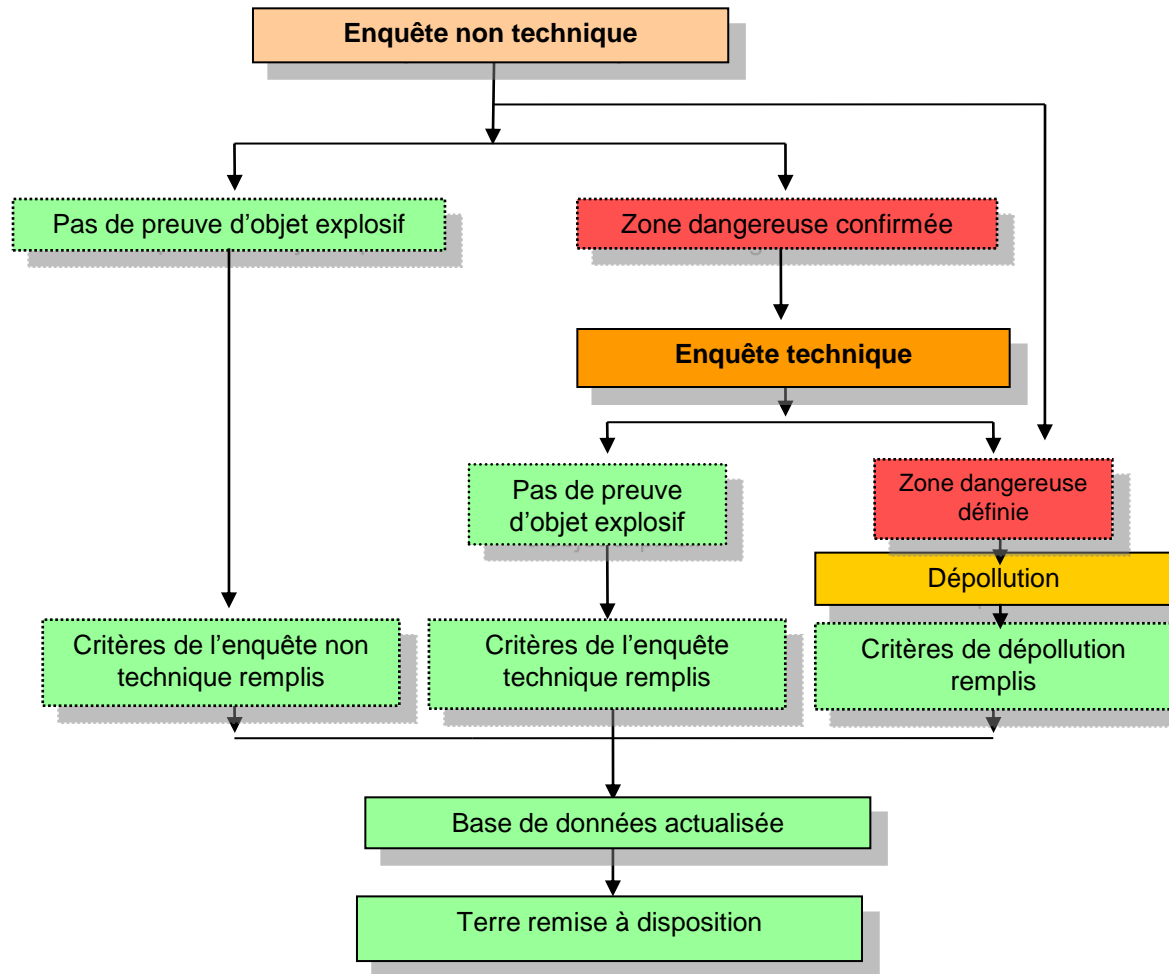


> Qu'y a-t-il de neuf dans les NILAM?

- > **NILAM sur la remise à disposition des terres**
- > **NILAM sur l'éducation au risque des mines (sept en une)**
- > **Guide d'application des NILAM (nouvelles procédures de révision et modification des NILAM)**
- > **Neutralisation et destruction des explosifs (modifications apportées aux qualifications et à l'évaluation de la qualification)**
- > **Sécurité sur le chantier (modifications dans les distances de sécurité)**
- > **Équipement individuel de protection (modifications apportées aux protections de visage)**
- > **Termes et définitions (ZSD, ZDC, ZDD et beaucoup d'autres encore)**
- > **Révision afin de prendre en compte la question du genre (modifications dans toutes les NILAM)**
- > **Révision afin de prendre en compte la question des armes à sous-munitions (NILAM sur la dépollution et la destruction des stocks)**
- > **Révision afin de prendre en compte la remise à disposition des terres (actualisation des termes et des références)**



>NILAM sur la remise à disposition des terres



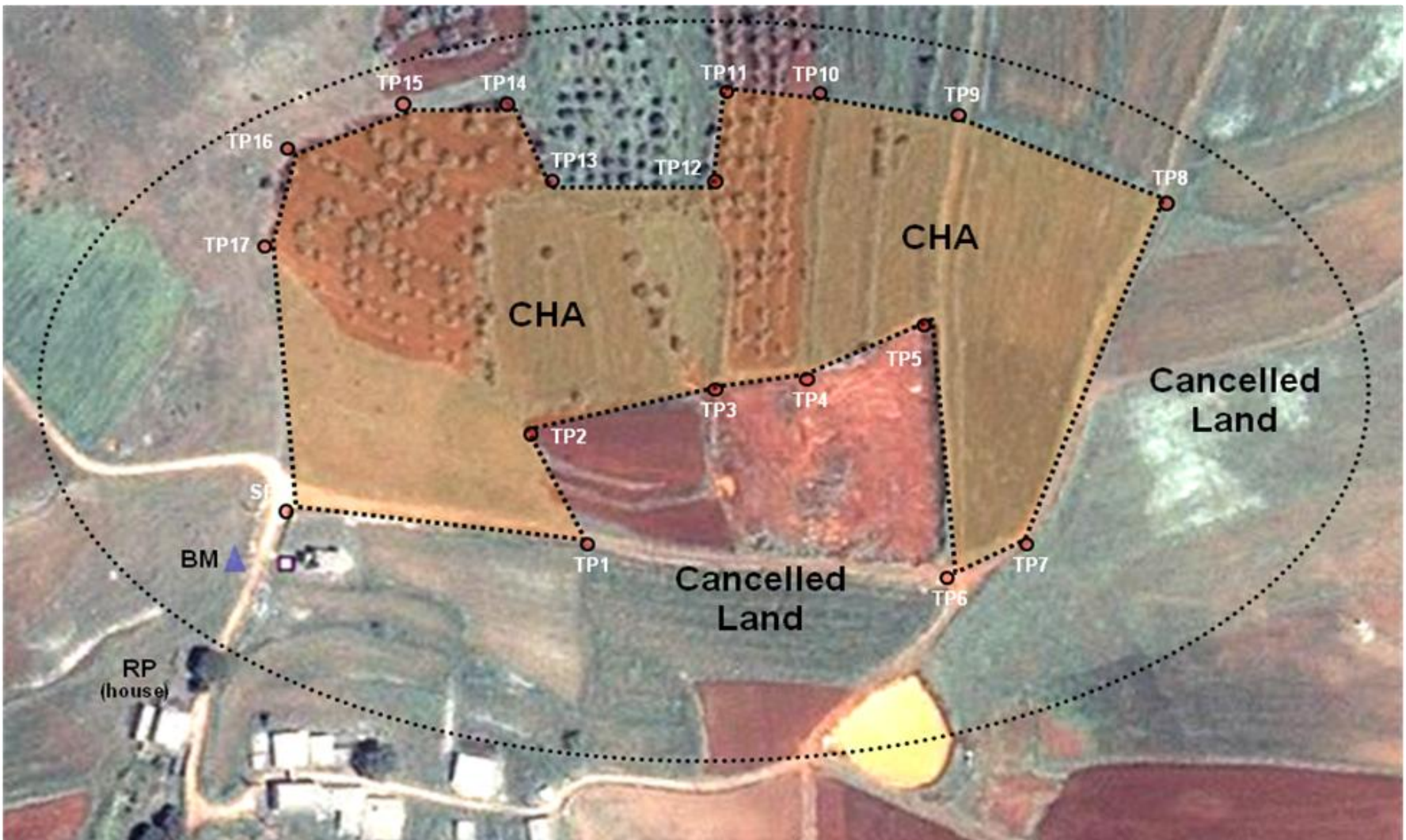


>Remise à disposition des terres



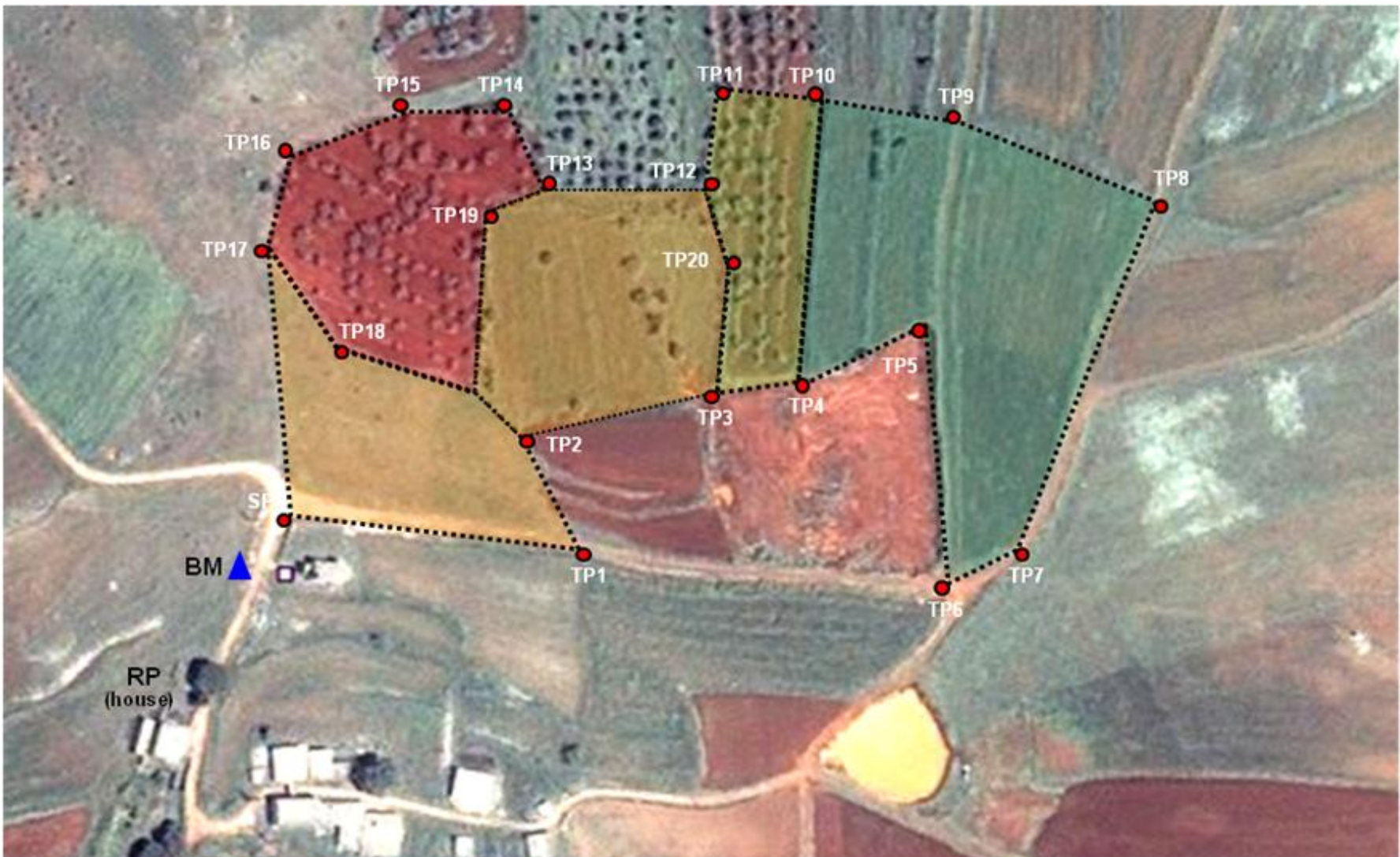


>Remise à disposition des terres





>Remise à disposition des terres





> Nouvelles NILAM sur l'éducation au risque des mines

- > Toutes les NILAM sur l'ERM qui existaient jusqu'alors
 - > NILAM 07.11 guide pour la gestion de l'ERM
 - > NILAM 07.31 accréditation des organisations d'ERM
 - > NILAM 07.41 supervision des programmes d'ERM
 - > NILAM 08.50 collecte de données et évaluation des besoins en ERM
 - > NILAM 12.10 Ed.1 planification des programmes d'ERM
 - > NILAM 12.20 mise en oeuvre des programmes d'ERM
 - > NILAM 14.20 évaluation des programmes d'ERM
- > sont couvertes par la NILAM 12.10 Ed.2, **sauf la 07.31.**



> En quoi les NILAM peuvent-elles vous être utiles?

- > Utilisation d'une nouvelle terminologie
- > Elaboration d'une politique nationale
- > Elaboration de normes nationales

- > **Plan d'action de Carthagène 2010 - 2014:**
 - > **Action #15:** Utiliser, partout où cela est nécessaire et en tant que de besoin, toutes les méthodes disponibles pour appliquer complètement et rapidement le paragraphe 1 de l'article 5, comme suite aux recommandations adoptées par les Etats parties à leur neuvième Assemblée, en élaborant et en mettant en oeuvre au niveau national des normes, politiques et procédures permettant la réouverture de terres par des moyens techniques et non techniques dont ils devront rendre compte et qui seront acceptables par les populations locales, y compris en associant les hommes et les femmes au processus d'acceptation.
 - > **Action #35:** Feront connaître aux autres Etats parties et aux organisations concernées leurs éventuels besoins de coopération et d'assistance internationales sur les plans financier, technique ou autre pour s'acquitter des obligations que leur impose la Convention, et feront de ces activités des priorités dans le cadre de leurs objectifs et stratégies de développement.

- > **Enfin, si vous avez déjà des NNLAM, révisez-les; et si vous n'en avez pas, élaborerez-en**



> Questions

Questions sur les NNLAM



> Discussion de groupe

Quels chapitres de>NNLAM allez-vous élaborer dans votre pays et pourquoi? Expliquez ce qui a influencé votre décision?

Travaillez en groupe et présentez vos conclusions



> Exemples de NNLAM

- > **Présentation du Sénégal**
- > **Présentation de la Guinée-Bissau**



> Pourquoi des normes nationales?

- > Pour améliorer la sécurité et l'efficacité
- > Pour fournir des niveaux de performance fixés d'un commun accord
- > Pour faciliter la communication
- > Pour offrir une protection
- > Pour améliorer la coordination
- > Pour assurer un renforcement de la capacité nationale
- > Pour encourager l'appropriation nationale
- > Pour garantir la confiance dans l'action contre les mines
- > Pour aider à répondre aux exigences des Conventions internationales



> Différences entre les NILAM et les NNLAM

NILAM:

- > sont publiées par l'ONU
- > sont des lignes directrices internationales
- > contiennent des «devrait» et des «peut», rarement des «doit»
- > ont une large portée, mais ne sont pas détaillées
- > sont conformes aux normes de l'ONU et autres normes internationales
- > sont nombreuses
- > sont approuvées par un comité de révision international

NNLAM:

- > sont publiées par l'ANLAM
- > sont spécifiques d'un pays
- > contiennent des «doit» et des «devrait», rarement des «peut»
- > sont de portée étroite, mais approfondie
- > sont conformes aux NILAM et aux normes nationales
- > ne devraient pas être très nombreuses
- > sont approuvées par un comité local.



> Différences entre les NNLAM et les POP

NNLAM:

- > publiées par l'ANLAM
- > disent quoi faire
- > sont des accords
- > s'appliquent de la même manière à tous les opérateurs
- > fixent les exigences
- > sont conformes aux NILAM
- > n'entrent pas dans les détails

POP:

- > publiées par les opérateurs
- > disent comment faire
- > sont des procédures
- > s'appliquent à un opérateur
- > établissent le procédé permettant de répondre aux exigences
- > sont conformes aux NNLAM
- > entrent dans les détails



> Exigences pour les NNLAM

- > Existence et volonté de l'ANLAM
- > Compréhension du problème posé par les mines/REG dans le pays
- > Connaissance des NILAM et de leurs exigences
- > Participation des parties prenantes
- > Processus de gestion et de révision
- > Respect des NILAM et des normes nationales
- > Conseils et accompagnement



> Chapitres des NNLAM

Dépendent:

- > Du problème de mines/REG qui reste à résoudre
- > Des composantes fonctionnelles de l'action contre les mines
(ERM, enquêtes, dépollution, stocks, assistance aux victimes)
- > Des activités (accréditation, enquête, marquage, rapport, dépollution, dépollution du champ de bataille, Nedex, transfert de responsabilités, supervision, inspection des chiens démineurs, engins, assistance médicale, etc.)
- > Des normes et politiques déjà en place
- > Des exigences de l'autorité nationale
- > Des exigences des organisations de déminage



> Nombre minimal de>NNLAM

Dépend de nombreux facteurs:

- > **Accréditation**
- > Education au risque des mines/REG (facultative)
- > **Enquête non technique**
- > Enquête technique (facultative)
- > **Exigences en matière de dépollution des mines et REG**
- > **Supervision**
- > **Gestion de l'information – Rapport**
- > **Ce que l'autorité nationale veut**
- > **Références normatives aux normes locales ou aux NILAM**



> Lignes directrices et exemples

Plus d'infos sur la page des>NNLAM aux adresses:

www.gichd.org

www.mineactionstandards.org

Exemples de>NNLAM:

- > Afghanistan
- > Soudan
- > Jordanie
- > Sénégal (en français)
- > B&H
- > Azerbaïdjan
- > Mozambique
- > Croatie



> Rôle du CIDHG

- > **Dispenser formation et conseils**
- > **Faciliter le processus**
- > **Adapter l'assistance à vos besoins**
- > **Rédiger des normes spécifiques sur la base des NILAM**
- > **Réviser vos NNLAM et fournir des informations en retour**
- > **Sans aucun coût pour vos programmes**



> Révision

- > **Quelle est l'utilité des normes nationales?**
- > **Nous avons les NILAM, pourquoi avons-nous besoin de NNLAM?**
- > **Nous avons des POP, avons-nous quand même besoin de NNLAM?**
- > **Quelles sont les exigences à remplir pour l'élaboration de NNLAM?**
- > **De quels chapitres avons-nous besoin dans les NNLAM?**
- > **Quel est le nombre minimum de NNLAM dont un programme aura besoin?**
- > **Existe-t-il des exemples de NNLAM?**
- > **Où pouvons-nous obtenir de l'aide?**



Avez-vous des questions?

Merci

FAIZ M. PAKTIAN

Responsable Normes et gestion de la qualité

CIDHG - 7bis, avenue de la Paix | P.O. Box 1300

1211 Genève 1 | Suisse

t. + 41 (0) 22 906 16 87

f. + 41 (0) 22 906 16 90

f.paktian@gichd.org

www.gichd.org